

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT

SESSION 2026

E.2 - ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE ET ARTISTIQUE Sous-épreuves E.22 – E.23

Analyse d'un projet d'agencement et préparation de chantier

DOSSIER TECHNIQUE

Ce dossier comprend 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16.

Ce dossier technique est commun aux épreuves :

- E.22 - Analyse d'un projet d'agencement
- E.23 - Préparation de chantier

Il sera uniquement consultable en format numérique.

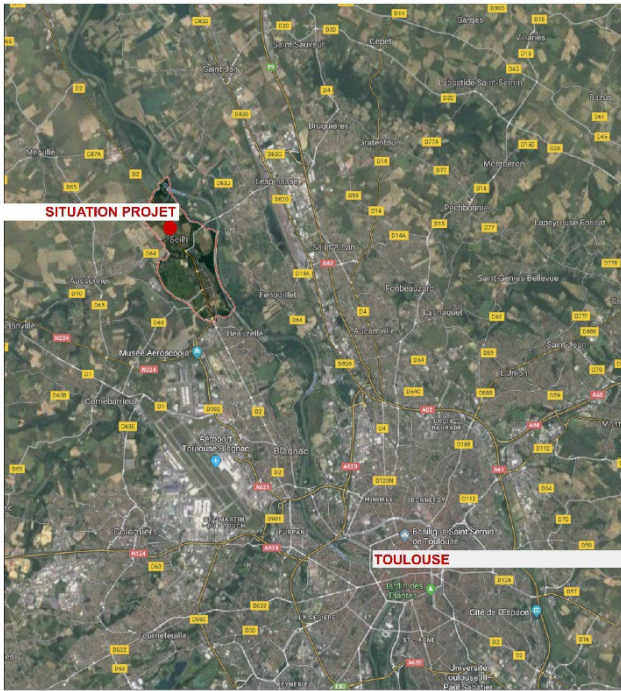
Baccalauréat Professionnel ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT	26-BCP-ERA-U22-MEAG3	Session 2026	Dossier Technique
E.22 et E.23 - Analyse d'un projet d'agencement et préparation de chantier			DT 1/16

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Construction neuve d'une salle polyvalente dans l'agglomération toulousaine.

Situation du projet : Lieu-dit Ferrat
Allée de l'Europe
31840 Seilh

Maître d'ouvrage : commune de Seilh



Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public

Salle polyvalente accueillant principalement des manifestations communales et associatives, réceptions, conférences, dîners et soirées, et plus ponctuellement des manifestations culturelles (théâtre, danse, musique) et des activités physiques scolaires.

Descriptif synthétique du projet

- Le bâtiment projeté en simple rez-de-chaussée accueillera deux grands pôles fonctionnels :
- Le pôle événementiel composé de la salle polyvalente principale avec un espace scénique adossé fixe et sa loge attenante (isolée par un sas), d'une salle secondaire, d'un local de stockage et d'une buvette extérieure ;
 - Le pôle accueil et convivialité regroupant le hall, son bar et les vestiaires, la circulation, l'espace d'exposition et l'espace office traiteur.

VUES EXTÉRIEURES

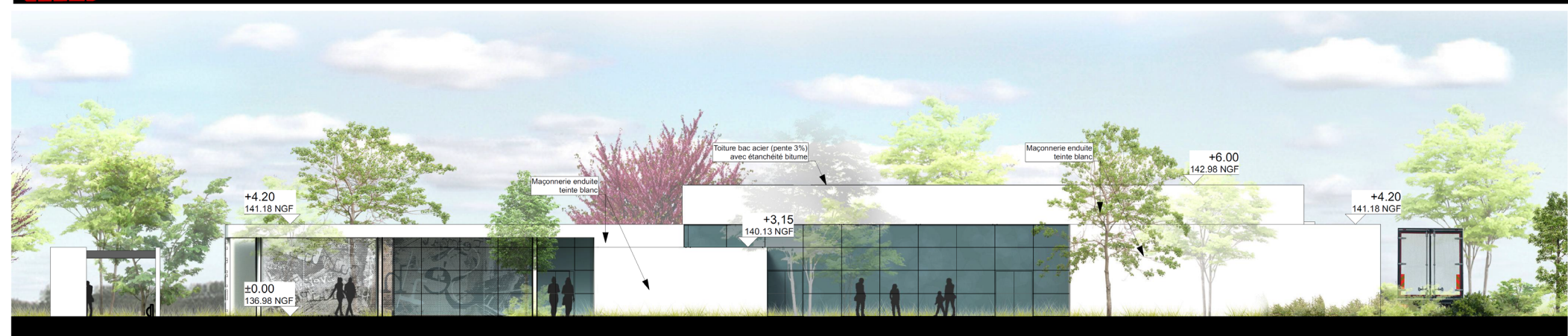


PLANS DES FAÇADES

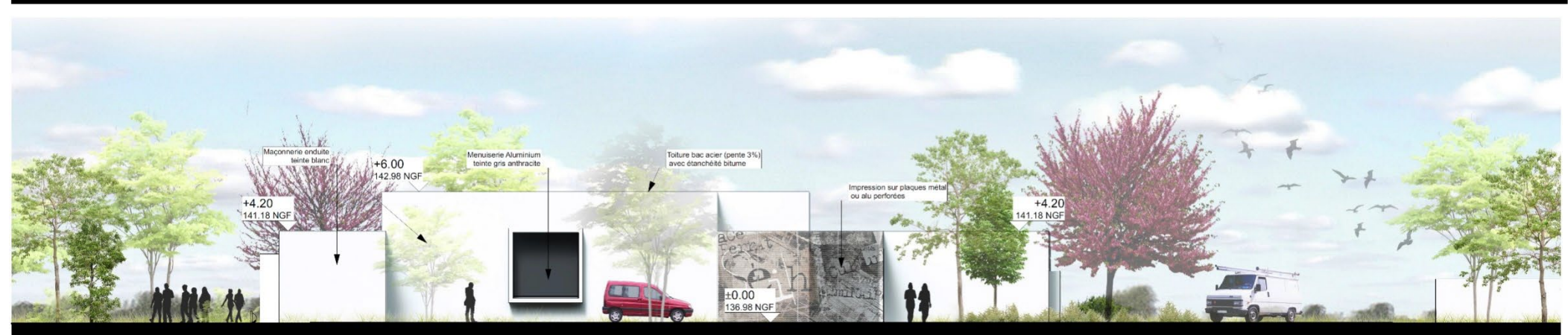
FAÇADE SUD OUEST



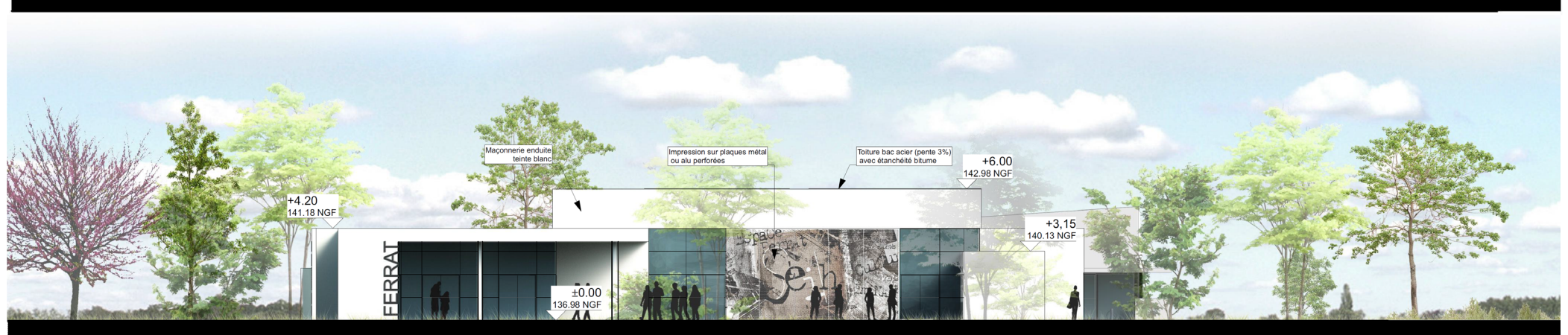
FAÇADE NORD EST



FAÇADE NORD OUEST



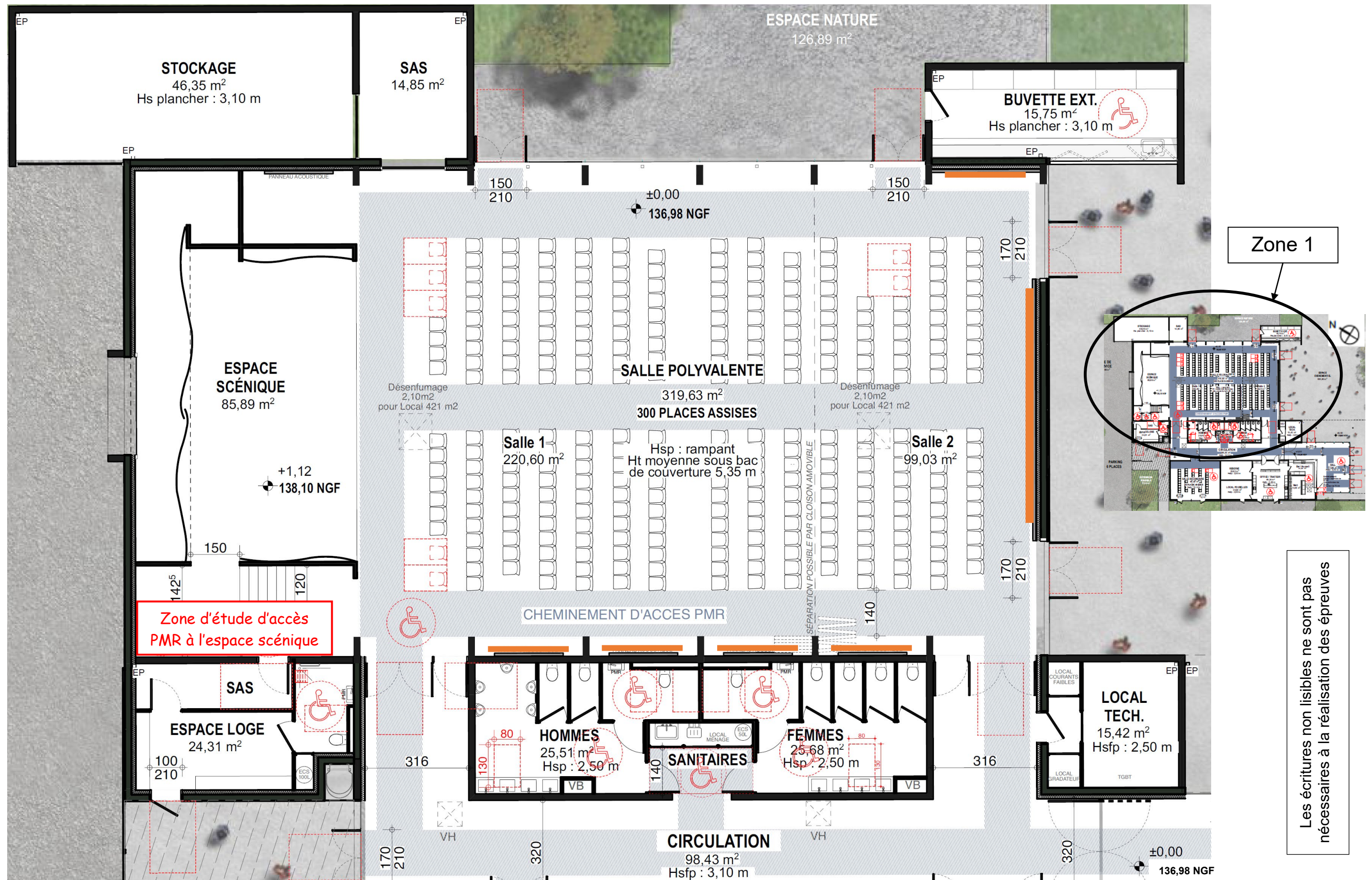
FAÇADE SUD EST



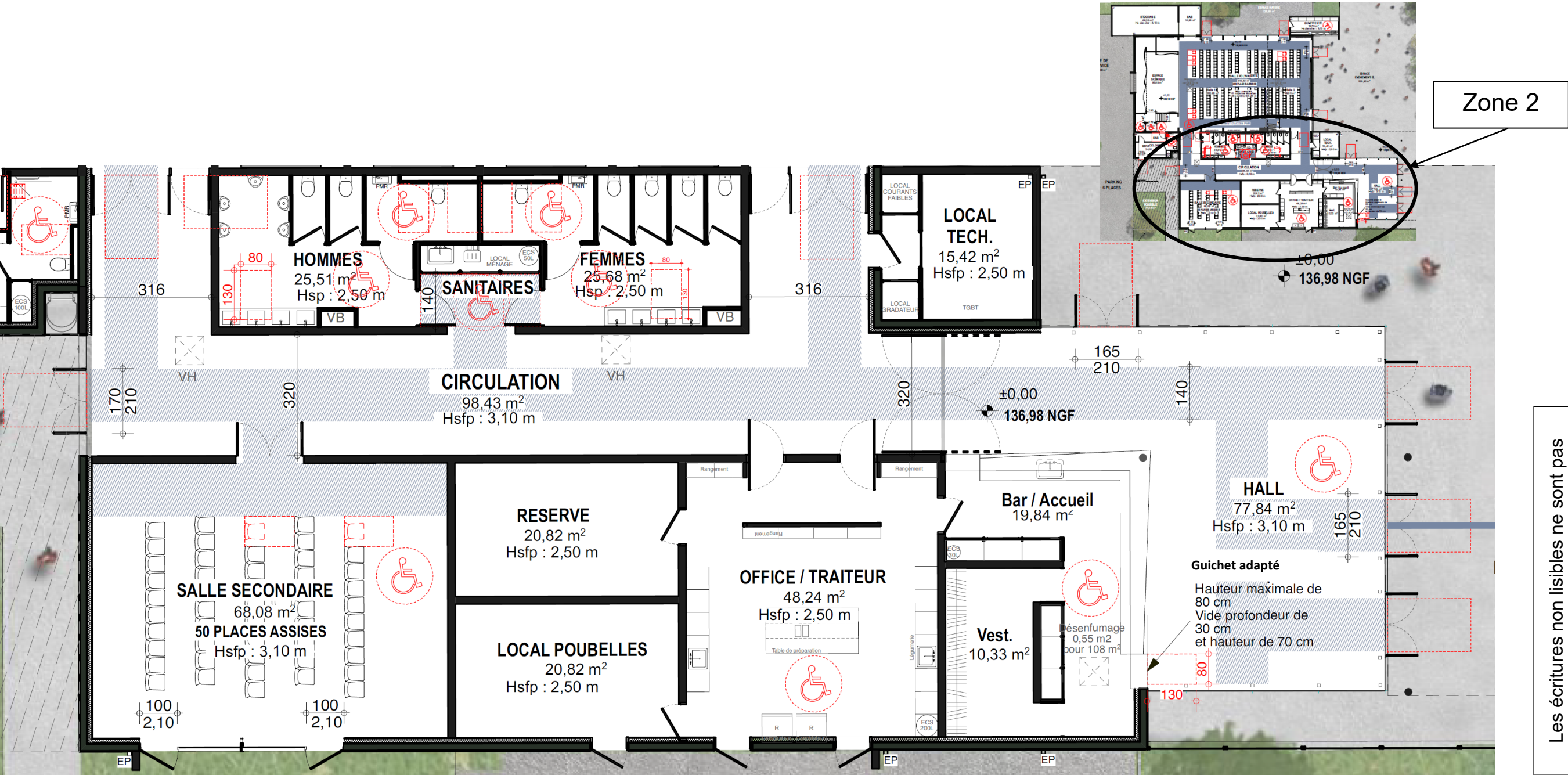
Les écritures non lisibles ne sont pas nécessaires à la réalisation des épreuves

PLAN RDC
Zone 1

Panneaux muraux d'absorption acoustique : 



PLAN RDC
Zone 2



VISUELS DE L'INTÉRIEUR

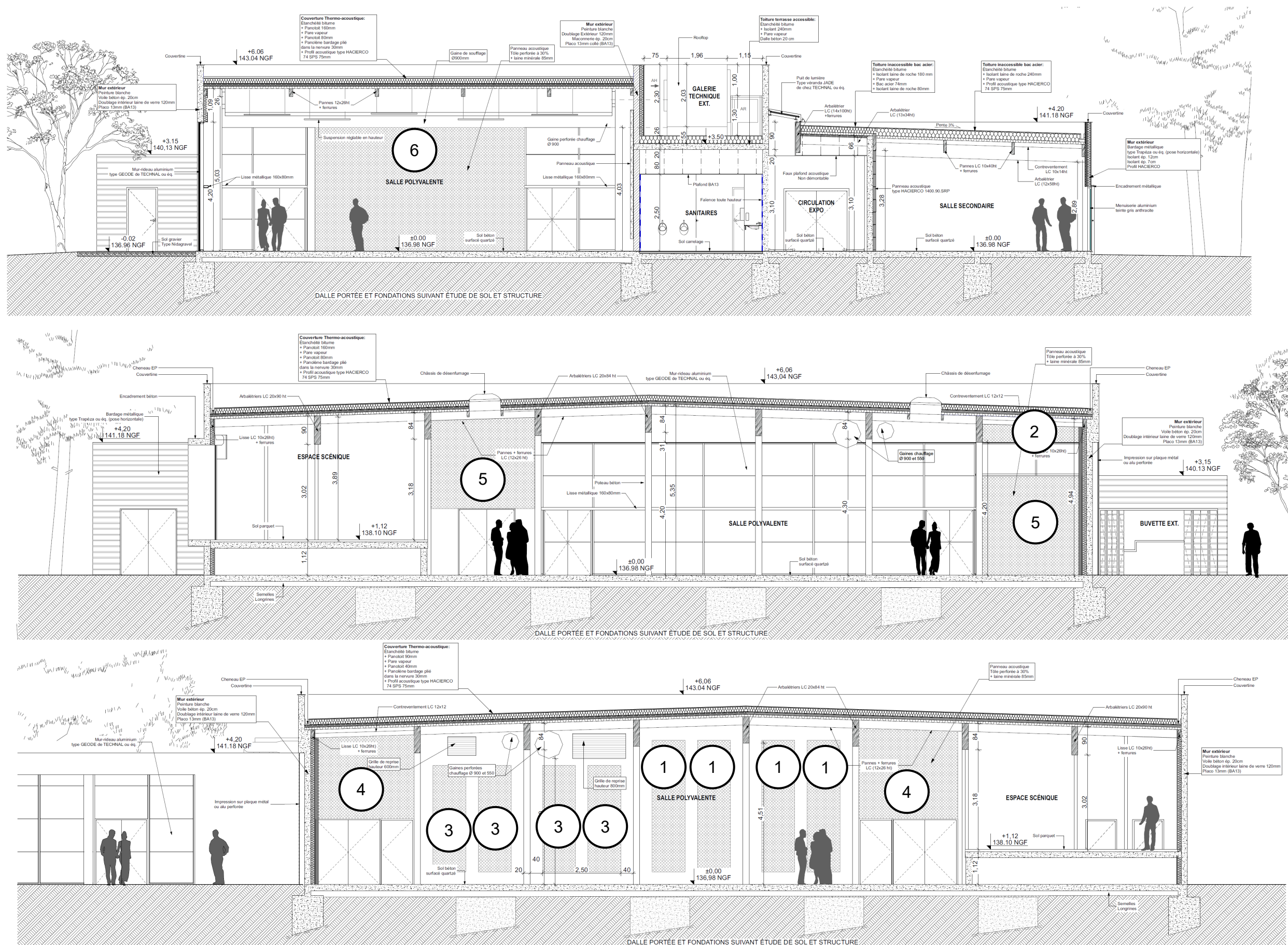


Hall d'accueil



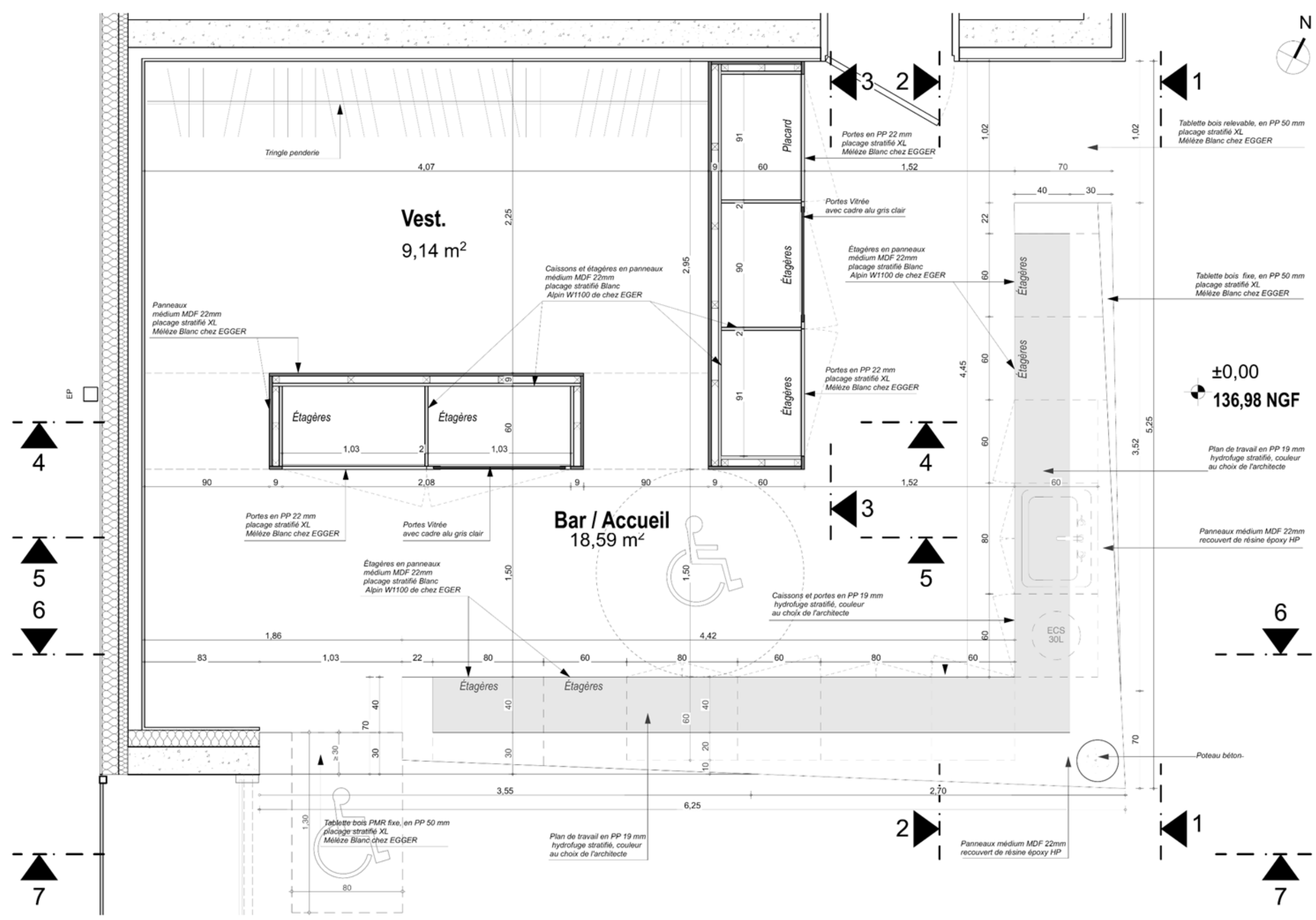
Salle polyvalente

COUPES DE LA SALLE POLYVALENTE ET REPÉRAGE DES PANNEAUX ACOUSTIQUES



Les écritures non lisibles ne sont pas nécessaires à la réalisation des épreuves

PLAN RDC DU HALL



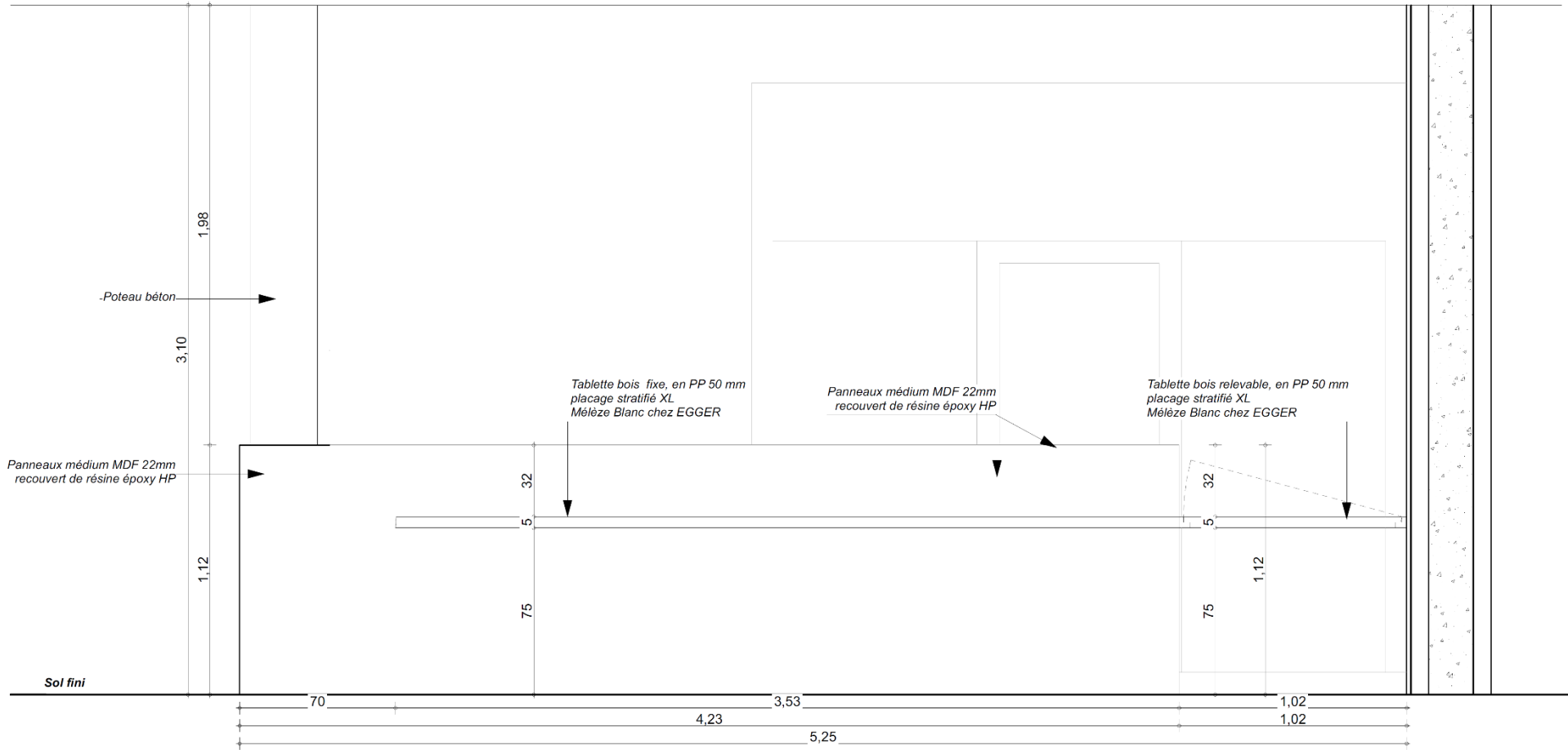
Les écritures non lisibles ne sont pas nécessaires à la réalisation des épreuves

Échelle non-normalisée

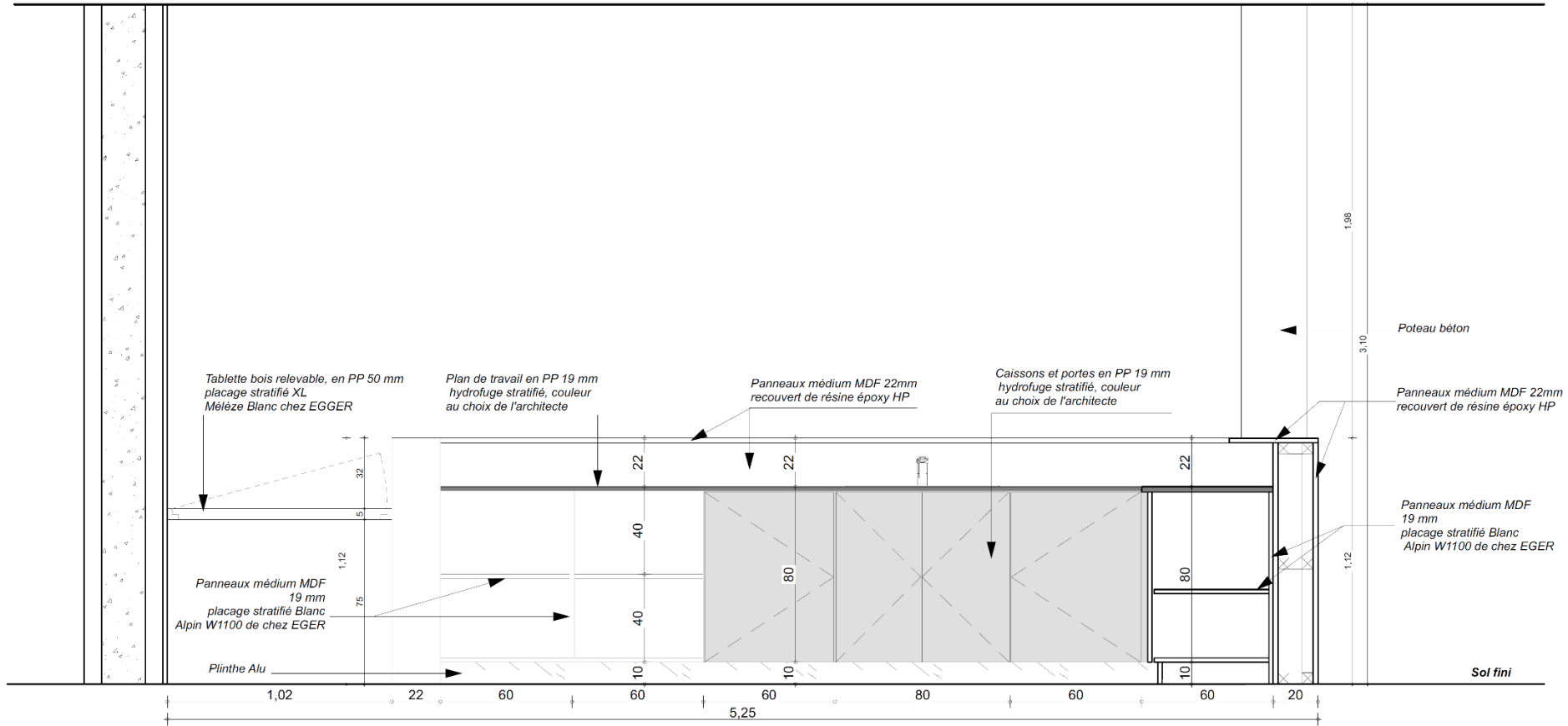
Cotation en m et cm

PLAN ÉLÉVATION 1 ET 2 DU HALL

ÉLÉVATION 1



ÉLÉVATION 2



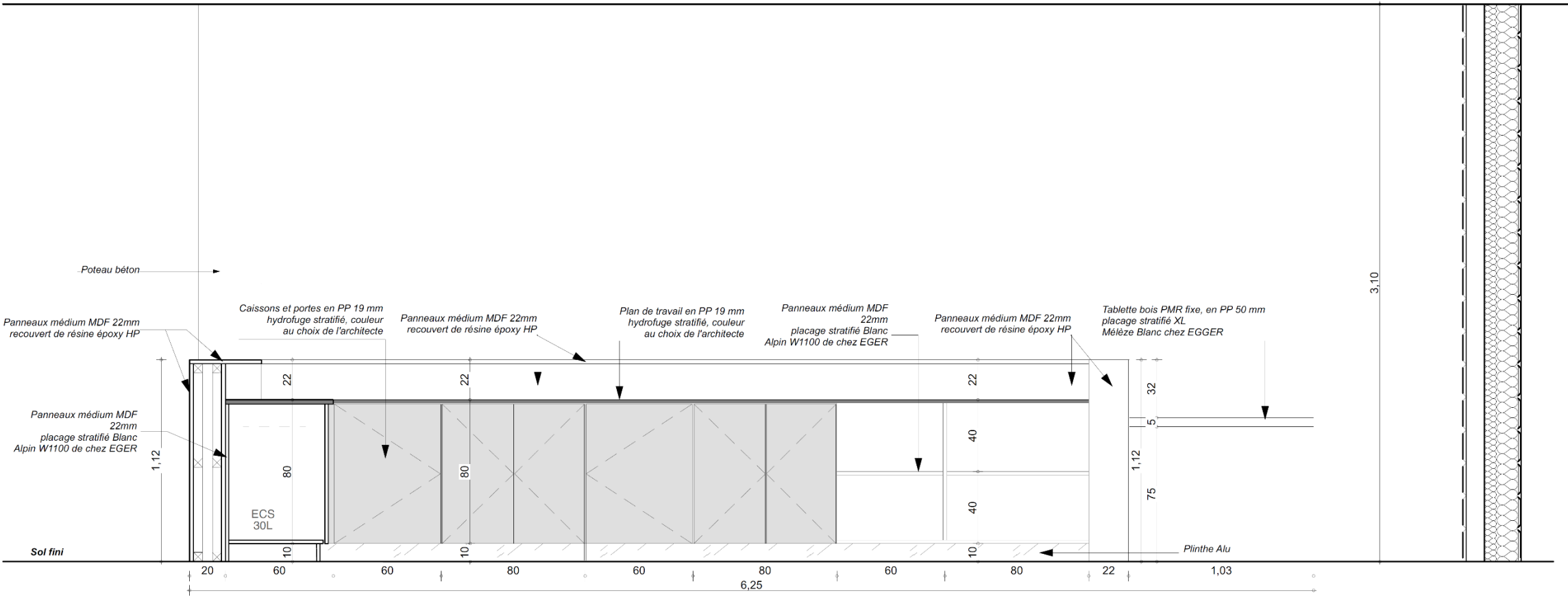
Cotation en m et cm

Les écritures non lisibles ne sont pas nécessaires à la réalisation des épreuves

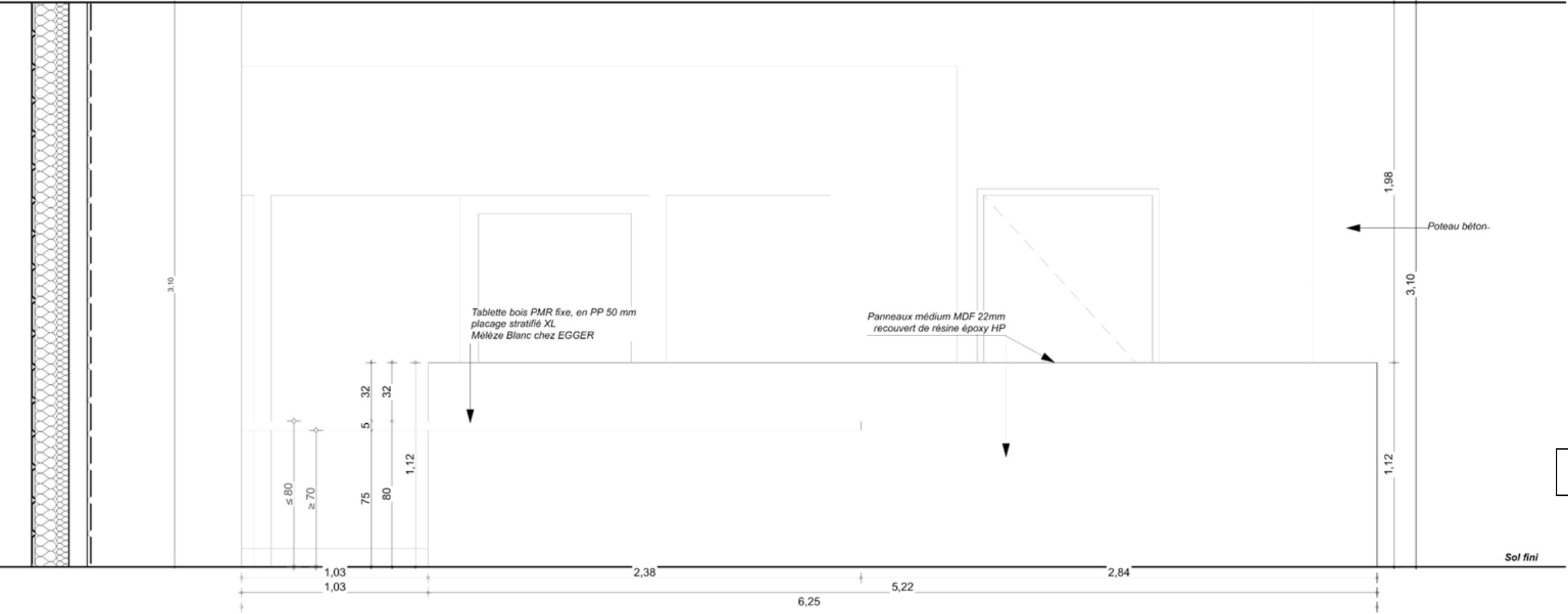
Échelle non-normalisée

PLAN ÉLÉVATION 6 ET 7 DU HALL

ÉLÉVATION 6



ÉLÉVATION 7

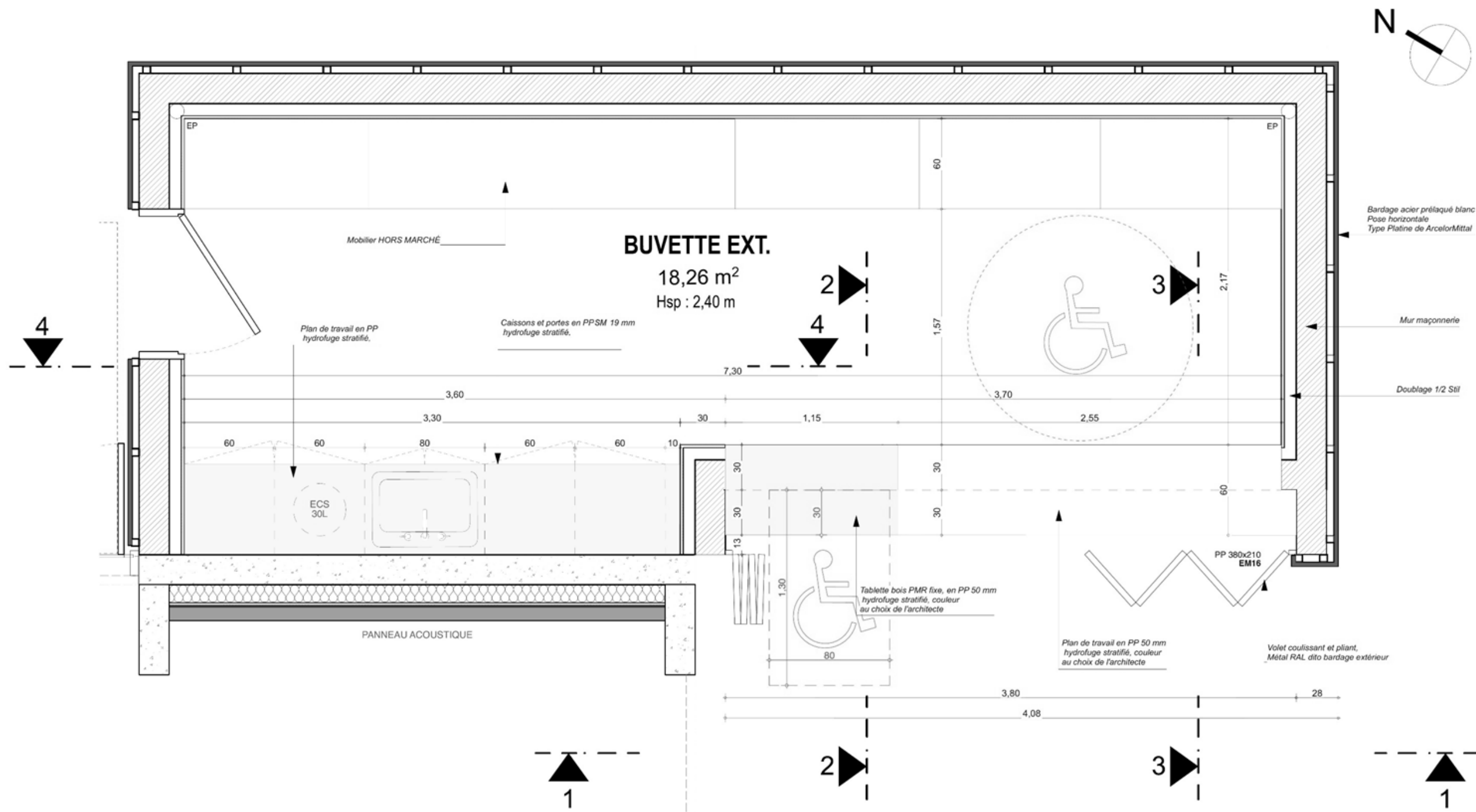


Les écritures non lisibles ne sont pas nécessaires à la réalisation des épreuves

Échelle non-normalisée

Cotation en m et cm

PLAN RDC BUVETTE EXTÉRIEURE



Les écritures non lisibles ne sont pas nécessaires à la réalisation des épreuves

Échelle non-normalisée

Cotation en m et cm

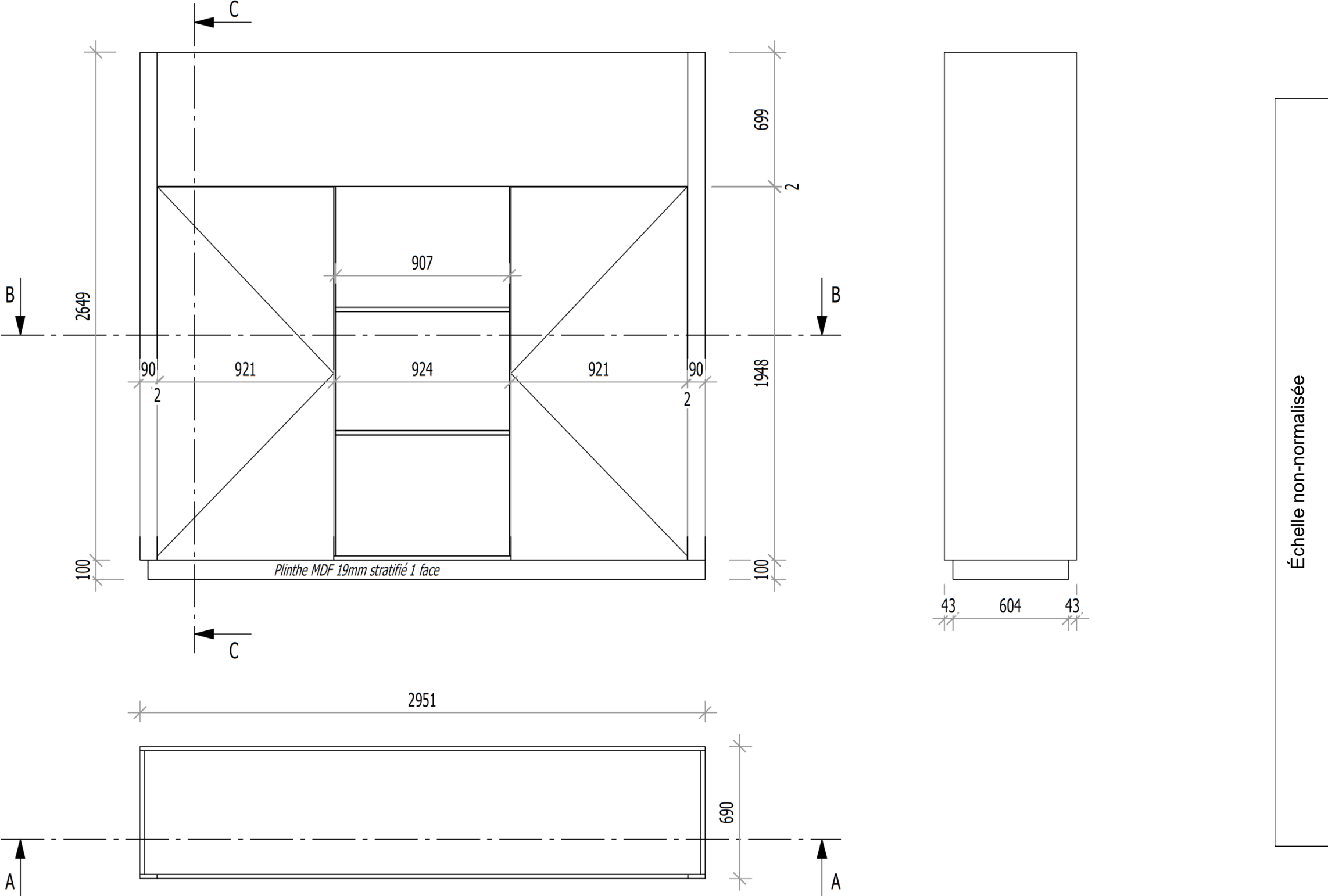
COUPE 4 BUVETTE EXTÉRIEURE



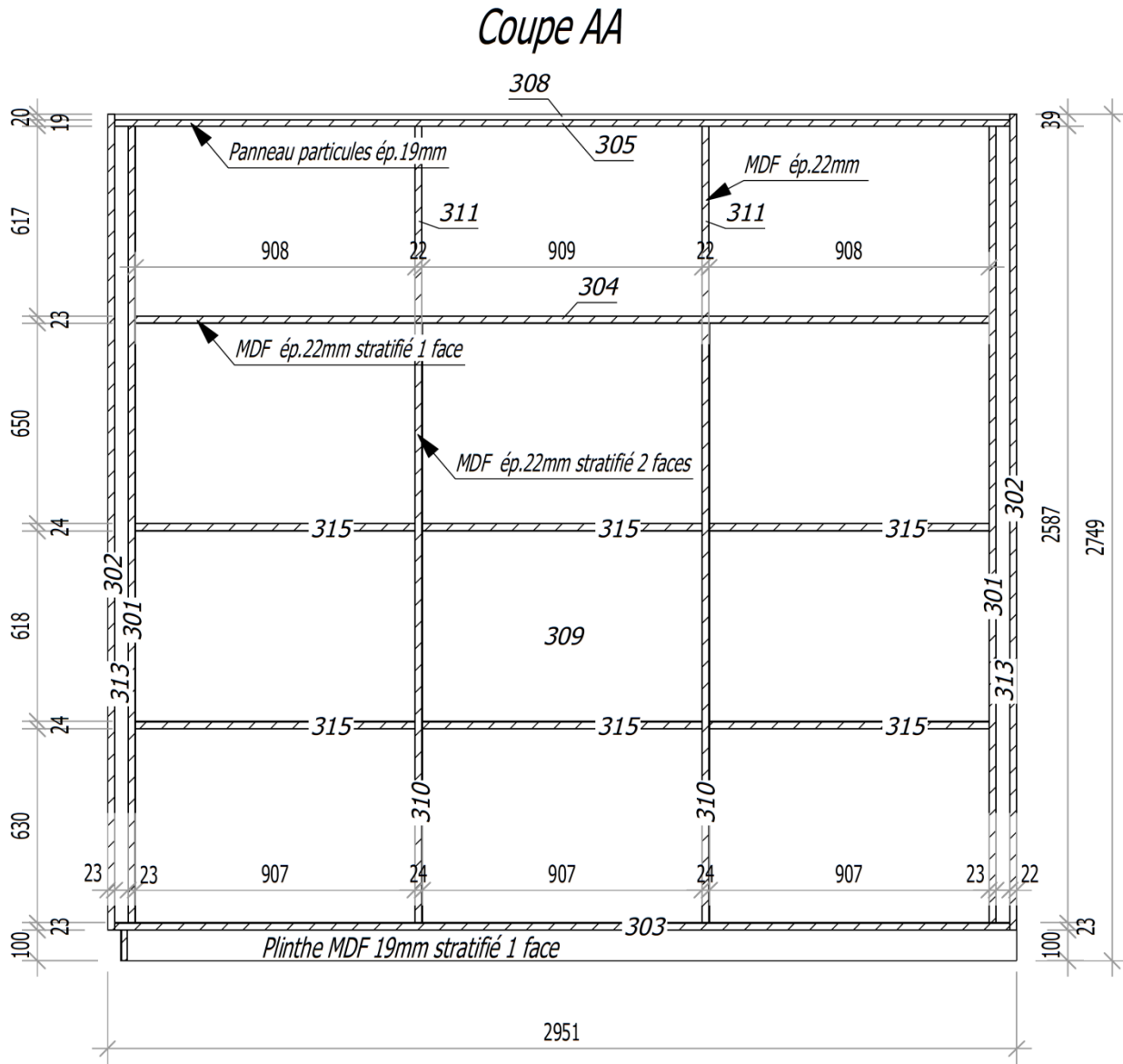
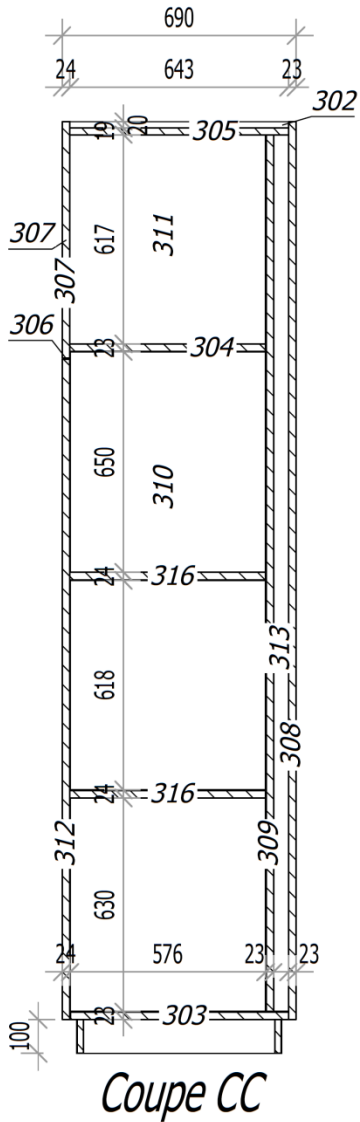
COUPE 4

Cotation en m et cm

PLANS DE FABRICATION RÉALISÉS PAR L'AGENCEUR
VUES MODULE 3

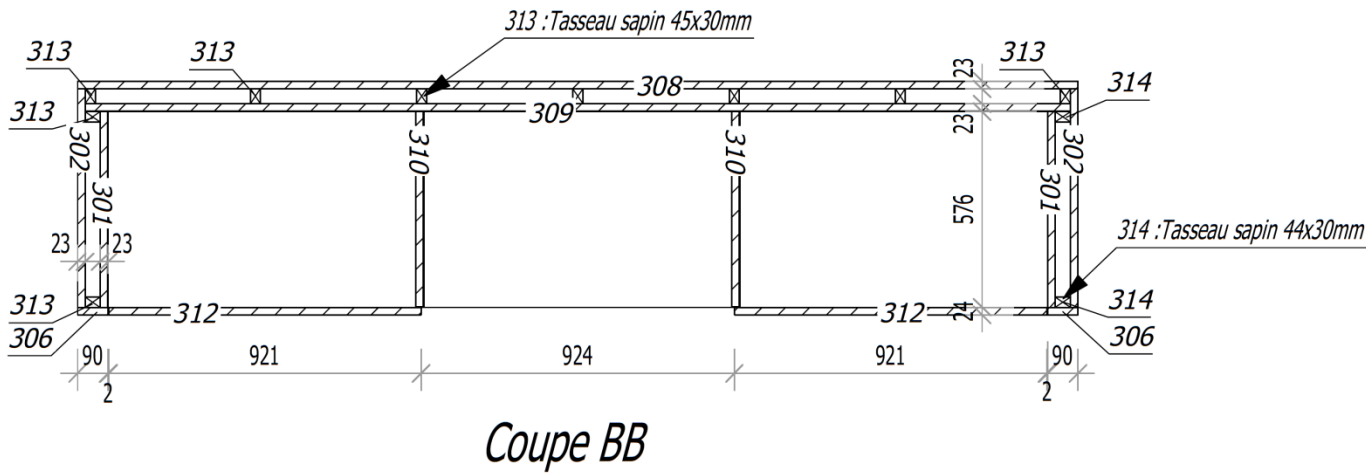


PLANS DE FABRICATION RÉALISÉS PAR L'AGENCEUR COUPES MODULE 3



Nota :

- Cote 22 mm : épaisseur MDF (302 droit et 311)
- Cote 23 mm : épaisseur MDF (301, 302 gauche, 303, 304, 306, 308 et 309) avec une face stratifiée de 1 mm
- Cote 24 mm : épaisseur MDF (307, 310, 312 et 315) avec deux faces stratifiées de 1 mm



Échelle non-normalisée

Lot 8 agencement

8.1 Panneau mural d'absorption acoustique

Fabrication, fourniture et pose de panneau mural d'absorption acoustique sur support béton composé :

- D'un complexe acoustique absorbant avec fibre minérale de 85 mm ;
- D'une tôle multi perforation 5/10 galvanisée thermolaquée, perforation à 30% de vide.

L'entrepreneur proposera un calepinage des panneaux qui seront posés en fonction de leur largeur bord à bord sans fixation dans des profils hauts et bas adaptés. Avant toute fabrication l'entrepreneur sera tenu de diffuser à l'architecte, pour accord, les plans de réalisation et de montage.

Comportement au feu : fibre M0, tôle M0 en finition thermolaquée.

Conformément à la notice acoustique, les panneaux muraux absorbants devront présenter des coefficients d'absorption α supérieurs ou égaux aux valeurs suivantes par bande de fréquence.

Fréquence (Hz)	125	250	500	1 000	2 000	4 000
α	0,3	0,6	0,8	0,85	0,9	0,9

L'ensemble des éléments de fixation sera invisible. Y compris toutes sujétions de parfait achèvement.

Localisation suivant plan DT 7/16, ensemble des murs de la salle polyvalente.

Repérage et dimensions :

- Rep.1 4 200 x 1 000 – Quantité 4
- Rep.2 3 200 x 1 000 – Quantité 1
- Rep.3 3 400 x 1 000 – Quantité 4
- Rep.4 3 000 x 2 650 – Quantité 2
- Rep.5 3 200 x 3 000 – Quantité 2
- Rep.6 7 000 x 4 700 – Quantité 1

8.2 Banque d'accueil

Fabrication et pose d'une banque d'accueil constituée selon les diverses compositions des éléments suivants :

- D'un mobilier accueil réalisé à partir d'une structure en panneaux MDF hydrofuge de 22 mm, placage stratifié gamme ZOOM de chez EGGER, toutes faces vues ou application d'une résine époxy HP suivant détail ;
- Paillasse, jambage, ensemble de portes PP 19 mm qualité hydrofuge, placage stratifié gamme ZOOM de chez EGGER (ou similaire), couleur au choix, chant de face droit, y compris toutes fixations, découpes diverses, renforts et supports, joints d'étanchéité au pourtour, placage des chants ;
- Ensemble des portes réalisées en panneaux mélaminé de 10 mm, teint au choix y compris placage de chants, hauteur et nombre de vantaux suivant détails. Portes équipées de paumelles invisibles pour la manœuvre des portes, y compris boutons de meuble en aluminium anodisé série BOUTON ACTUEL de chez VACHETTE, ASSA ABLOY ou équivalent ;
- Caisson et étagères en mélaminé couleur au choix, épaisseur 30 mm, largeur 30 cm, y compris placage des chants.

8.3 Meuble vestiaire (arrière banque d'accueil)

Fabrication et pose d'un meuble composé de quatre modules de rangement s'intégrant dans une ossature menuisée.

Ossature constituée d'une structure primaire fixée en dallage par chevillage et habillée par des panneaux MDF hydrofuge de 22 mm avec placage stratifié gamme ZOOM de chez EGGER, couleur au choix, toutes faces vues ou similaire. Un panneau de particules sera positionné en partie haute.

Y compris fourniture et pose d'étagères en MDF hydrofuge de 22 mm, placage stratifié gamme ZOOM de chez EGGER, couleur au choix.

Y compris, porte vitrine simple vitrage feuilleté, plinthes MDF hydrofuge stratifié aluminium, toutes sujétions de fixations, de garnitures et de parfait achèvement.

8.4 Aménagement buvette extérieure

Fabrication et pose d'un aménagement composé de divers éléments.

Aménagement constitué de modules composés des éléments suivants :

- Ensemble de caissons de profondeur 56 cm avec une étagère par caisson (sauf caisson pour Eau Chaude Sanitaire) en PPSM 19 mm qualité hydrofuge, teinte blanc craie de chez EGGER, chant de face droit, avec traverses en métal et arrière en MDF de 3 mm laqué blanc une face, y compris toutes fixations, découpes diverses, renforts et supports, joints d'étanchéité au pourtour, placage des chants ;
- Portes en PPSM 19 mm qualité hydrofuge, teinte blanc craie de chez EGGER, chant de face droit, de dimensions et nombre de vantaux suivant plans. Portes en applique équipées de charnières invisibles (ouverture 110°) pour la manœuvre des portes, y compris boutons de meuble en aluminium anodisé série BOUTON ACTUEL de chez VACHETTE, ASSA ABLOY ou équivalent ;
- Plan de travail PerfectSense Topmatt chant droit de chez EGGER teinte chêne Antor naturel d'épaisseur 38 mm ;
- Évier inox.

Une partie de l'aménagement de la buvette est hors marché.

EXTRAIT NOTICE ACOUSTIQUE

La polyvalence des espaces est le point central du projet. Cette polyvalence doit pouvoir être permise en adaptant l'acoustique des lieux à leurs usages.

Règlementations applicables : Les règlementations applicables à ce projet sont les articles R571-25 à R571-30 du Code de l'environnement relatifs aux locaux diffusant de manière habituelle de la musique amplifiée qui renvoie implicitement au décret 2006-1099 en cas de non contiguïté avec des logements.

Dans la salle polyvalente, le confort acoustique intérieur aux vues des multi-usages envisagés est un objectif majeur. Pour éviter l'effet dit « cocktail » de surenchère sonore lors de réceptions et rechercher la précision de la diffusion lors de spectacle amplifié, il a été prévu de traiter la salle pour la rendre relativement « mat » (bruit sans résonance).

L'objectif de temps de réverbération du programme va dans ce sens également. Ainsi, pour trouver l'absorption acoustique nécessaire sur les parois, il est prévu de traiter la sous face de toiture par un bac perforé devant une laine minérale. Il est également prévu de traiter environ 100 m² de paroi en panneau ajouré devant un absorbant type laine minérale. Ce bardage est notamment présent en fond de salle pour éviter les échos tardifs nuisant à l'intelligibilité des spectacles. Enfin, au niveau de la scène, il sera prévu un rideau épais à fort grammage pour limiter les échos flottants.

Le projet se situe à environ 30 m de la route de Grenade, classée catégorie 3 suivant le classement sonore. Pour protéger la salle des nuisances potentielles de la route, l'ensemble de la façade (vitrage fixe et portes) présentera une performance $R_{A,Tr} \geq 35$ dB. Cette performance pourra être atteinte avec des vitrages feuilletés.

Dans l'ensemble des autres volumes (salle secondaire, dégagement, hall d'entrée), un revêtement absorbant en plafond sera prévu de façon à garantir le confort des usages prévus. Entre les salles, des objectifs d'isolement seront visés suivant les usages. Le type de cloisons et portes retenues pour le projet permettra de les atteindre.

D'autres aspects acoustiques comme la maîtrise du bruit émis par les équipements techniques seront étudiés par une équipe dédiée dans le cabinet de l'architecte qui entrera en interaction avec le bureau d'études techniques afin de définir les traitements adaptés de type silencieux, systèmes anti vibratiles, capotages, traitement des interphonies... Ces traitements interviennent dans la performance des isollements vis-à-vis des riverains, du niveau de bruit généré à l'extérieur, des isollements entre locaux ainsi que du niveau de bruit à l'intérieur des locaux. Les équipements visés par ces études concernent principalement les équipements de ventilation et de chauffage mais aussi certains équipements électriques d'éclairage ou de sonorisation.